



## EHPAD PAYS DE FRANCE CARNELLE

### Site de Luzarches

Adresse postale

1, place de la République - 95270 Luzarches

Tel : 01 30 29 58 58

Mail : [accueil@ehpad.pdf.fr](mailto:accueil@ehpad.pdf.fr)

### Site de Viarmes

Siège social

3, Rue Kleinpeter - 95270 Viarmes

Tel : 01 30 35 35 03

Mail : [services@ehpad.pdf.fr](mailto:services@ehpad.pdf.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE VIE SOCIALE

**Séance du 4 Février 2020**

### **Membres présents :**

*Représentants des familles* : Mesdames BOSSU, DELGADO et Messieurs DUBRUNFAUT,  
HAUMER, VAIANOPOULOS

*Représentante du personnel* : Madame PIERRE

### **Membres excusés :**

*Représentantes des résidents* : Mesdames DUBRUNFAUT, PASCHEL

*Représentante du personnel* : Madame AUBERT

### **Assistaient à la séance :**

Mesdames BENEDETTI (Infirmière coordinatrice – Site de Luzarches),

EL OUARROUDI (Gouvernante – site de Luzarches),

IDELOT (Cadre de santé – Sites de Viarmes),

LEVASSEUR (Économat – Sites de Viarmes),

QUESADA (Animatrice – Site de Luzarches)

Messieurs ISART (Directeur)

ROMMEL (Service Technique – Site de Viarmes)

SKIBNIEWSKI (Chargé de mission)



Le Conseil était convoqué ce jour, le mardi 4 Février 2020 à 09h30.

### **1) Approbation du PV de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente est présenté devant le Conseil, dans lequel le projet de reconstruction du nouvel EHPAD est évoqué.

*Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale.*

### **2) Projet de règlement de fonctionnement**

Monsieur VAIANOPOULOS présente le projet de règlement de fonctionnement qui vise les conditions de vie des résidents. Il s'agit d'un document-type adapté à l'EHPAD Pays-de-France Carnelle. Il édicte les règles internes minimales à respecter. Le projet sera transmis pour avis au Comité Technique d'Etablissement, puis pour approbation au Conseil d'Administration.

Une question est posée, sur la page 7, concernant la partie afférente au décès d'un résident. Que se passe-t-il entre le moment où la famille est prévenue et le déplacement du corps dans la chambre mortuaire ?

Madame BENEDETTI répond que c'est à la famille de faire les démarches. Il faut voir s'il y a un contrat « obsèques » ou pas. La famille est accompagnée lors du décès. Un certificat médical est établi si possible par le médecin traitant du résident et le corps doit être déplacé dans les 48 heures qui suivent le décès.

Sur le site de Viarmes, Madame IDELOT indique que la procédure est similaire. La priorité est donnée à la famille. Le résident décédé ne peut être conduit au dépositaire avant l'émission du certificat de décès. La famille dispose d'une pièce de recueillement.

Par ailleurs, d'autres éléments restent à compléter sur le projet de règlement, comme les questions concernant le droit du culte et les assurances. Le droit à l'image devrait être également mentionné dans le règlement.

Il est conseillé de prendre une assurance de responsabilité civile individuelle ainsi que le précise Monsieur HAUMER.

Enfin, aucune information n'est donnée sur la procédure à suivre en cas de litige. Monsieur ISART propose une procédure de médiation avant la saisine des tribunaux, notamment pour les litiges d'ordre financier.

La mise en place d'une boîte à idées est suggérée pour les familles et les résidents. En effet, les familles ne souhaitent pas toujours être citées, et préfèrent rester anonymes dans certains cas. Ce que les échanges de mails ne permettent pas.



Il serait préférable de mentionner cette possibilité dans le règlement.

Madame QUESADA propose des coupons de suggestions.

*Le projet de règlement de fonctionnement est adopté à l'unanimité par le Conseil, sous réserve des quelques ajouts mentionnés ci-dessus.*

### **3) Présence des soignantes dans les halls communs**

Monsieur VAIANOPOULOS évoque le sujet de la présence des soignantes dans les halls communs, l'après-midi. Lorsqu'un résident se détache d'un fauteuil et marche, il risque de chuter, ce qui peut se traduire par une hémorragie.

Madame BENEDETTI indique que les résidents souffrent également d'être attachés.

Madame IDELOT précise que la mesure de contention apporte une double injonction : la liberté de déplacement du résident et sa sécurité. Les résidents ne sont pas attachés en cas de risque minimum ou minoré. L'attachement atrophie les muscles et rend les résidents plus faibles.

Les familles insistent pour qu'il y ait une surveillance entre 14 h et 16 h par une aide-soignante au rez-de-chaussée, ainsi qu'au premier étage par sécurité, et pour apporter du service.

Monsieur ISART indique également que les effectifs sont réduits. L'EHPAD n'a pas toujours les moyens. Ils ont été autorisés pas l'ARS en 2004 pour Luzarches, et en 2011 pour Viarmes.

Madame EL OUARROUDI indique que le bureau de Madame BENEDETTI et le sien sont ouverts à proximité.

Monsieur ISART précise que la négociation du contrat pluriannuel ne se fera pas avant 2021. Il faudra attendre jusque-là.

Pour le nouvel établissement, on ne connaît pas le nombre de personnels nécessaires pour les futurs besoins de l'établissement. La nouvelle Directrice des soins sera chargée de travailler sur cette question.

### **4) Hôtellerie (restauration et lingerie)**

Pour le personnel de l'hôtellerie, les effectifs sont revus tous les ans avec le Conseil Départemental.



- **Restauration**

Des échos se font sur la baisse de la qualité de la restauration. Une dégradation qui est intervenue depuis mi-octobre, coïncidant avec l'arrivée du nouveau chef cuisinier. Tout est au curry !

Parfois, les desserts annoncés ne sont plus disponibles pour certains résidents, qui se trouvent en dernier dans l'ordre de distribution. Il serait souhaitable que tout le monde ait un dessert.

Monsieur ISART informe le Conseil qu'une prestation de livraison de repas a été sollicitée par le CCAS de Viarmes auprès de l'EHPAD, moyennant une rémunération.

A 10h45, Monsieur ISART doit s'absenter et quitte la séance.

- **Difficultés sur le linge**

Sur Viarmes, la rotation du linge présente des difficultés et aboutie à des pertes de vêtements.

Madame LEVASSEUR précise qu'un collègue supplémentaire a été affecté sur le poste, pour une aide ponctuelle.

Madame BOSSU demande une procédure d'inventaire de linge identique à celle adoptée sur le site de Luzarches.

Madame DELGADO demande à qui s'adresser lors d'une perte de vêtement.

N'ayant pas d'inventaire à Viarmes, il est difficile de maîtriser et de gérer ces questions.

Par conséquent, il faut procéder à un inventaire d'arrivée et en cours d'année avec les familles.

## **5) Stationnement / travaux dans les allées**

- **Places de stationnement sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite**

Madame DELGADO pose le problème des places de stationnement réservées du site de la Fondation. Il serait nécessaire de poser un panneau afin d'éviter que n'importe qui puisse s'y garer. Sans cela, la police ne peut intervenir.

Les places à l'arrière, sur le site de la Rue aux Fées, sont réservées au personnel. Elles ne sont pas d'accès aisé, et il y a un manque de signalisation.

Les représentants des familles demandent qu'un panneau soit posé rapidement (voir Ent. Copin à Gouvieux ou Paris signalisation à Stains).





- **Lumières extérieures de la Fondation**

Madame DELGADO signale un problème sur les lumières extérieures de la Fondation, car des personnes sont tombées et d'autres ont failli tomber. Malgré des mails envoyés à Messieurs ISART et ROMMEL, les travaux ne sont toujours pas faits.

Monsieur ROMMEL indique que la demande est traitée par Monsieur MOUTARDE. Mais bien que ce dernier soit très engagé, il manque de temps et est tout seul.

Il est proposé un projecteur avec détecteur de présence.

## **6) Résultats de l'enquête de satisfaction des familles**

Au jour de la réunion, les résultats de l'enquête de satisfaction n'ont pas été encore communiqués. Ils seront communiqués à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale du personnel, les 27 et 29 mars 2020.

## **7) Diffusion des informations**

- **Infirmière de nuit**

Madame BENEDETTI informe le Conseil sur le passage d'une infirmière de nuit sur les trois sites. C'est une expérimentation qui est faite par l'ARS sur 3 ans dans l'objectif de limiter les hospitalisations. Les aides-soignantes conservent leurs fonctions.

- **Remplacement de personnel et démission du médecin-coordonnateur**

Madame IDELOT sera remplacée.

Madame BENEDETTI indique que la démission du Docteur CAZIN n'est notifiée nulle part.

On ne retrouve qu'une annonce de recherche d'un nouveau médecin-coordonnateur.

Le médecin-coordonnateur est un poste important, notamment pour la visite de pré-admission.

A ce jour, le Docteur CAZIN a conservé certains résidents, car il était leur médecin-traitant.



- **Médecin prescripteur mutualisé**

Le site de Luzarches a répondu à un appel à projets. L'idée est d'avoir un médecin prescripteur mutualisé sur plusieurs établissements. Le Docteur RICHE est présent 2 demi-journées par semaine, et a en charge une trentaine de résidents.

### 8) Questions diverses

- **Affichage du compte-rendu du CVS**

Pour Madame DELGADO, sur Viarmes, le compte-rendu du CVS doit être affiché et d'une manière bien visible pour les familles. L'absence d'affichage ne peut être justifiée par le manque de place. Tout le monde ne consulte pas internet.

Madame BOSSU demande si le compte-rendu du CVS est envoyé par mail aux référents des familles résidentes.

- **Programme télé**

L'EHPAD est limité aux programmes de la TNT.

Madame QUESADA répond qu'il n'y pas de magnétoscope ou de lecteur DVD, mais qu'il existe d'autres moyens comme le vidéoprojecteur.

Les représentants des familles demandent d'installer un lecteur DVD sur chaque site. Cela serait un plus pour leur éveil et l'animation.

- **Fonctions d'un stagiaire**

Une question se pose sur les actions autorisées pour un stagiaire. Peut-il pousser les résidents ?

Madame IDELOT répond qu'en principe, oui.

- **Problèmes de chauffage sur le site de Viarmes**

Sur le site de Viarmes, durant la période d'hiver, des soucis de chauffage se sont présentés.

L'équipe technique a été mobilisée.

Monsieur ROMMEL indique que le chauffagiste passera le 29 février. Il connaît les calculs de régulation.



L'établissement devrait envisager de s'équiper également de radiateurs d'appoint.

Le Directeur insiste sur le fait que le site est vétuste, et est mis en difficulté dès qu'un « coup de froid » se présente. Cependant, il n'est pas question de procéder à des travaux, au vu de la construction prochaine du nouvel établissement.

Pour les représentants des familles, sur le site de Viarmes, il est reconnu la vétusté de l'installation mais les résidents n'ont pas à souffrir d'un manque de chauffage. 21° à 23° est nécessaire pour des personnes peu mobiles ou en fauteuil.

Les résidents n'ont plus de réelle notion de chaud et de froid. Ce qui est difficile à gérer.

Quoi qu'il en soit, le service technique est mobilisé sur cette question.

- **Prise de médicaments**

Madame BOSSU revient sur le fait qu'on ait retrouvé des médicaments dans les placards d'un résident. Ce qui interroge sur la prise de médicaments des résidents.

Madame IDELOT informe le Conseil qu'une réunion d'informations a été tenue, et l'accent a été mis sur la sécurité. Les médicaments étaient donnés dans la main et non dans la bouche. Il faut éviter de les donner dans la main. Mais l'infirmière ou les soignantes doivent surtout veiller à ce qu'ils soient bien avalés.

- **Fêtes d'anniversaire du mois de décembre 2019**

Les fêtes d'anniversaire du mois de décembre, sur le site de la Fondation, n'ont semble-t-il pas eues lieu.

- **Tarifs « hébergement »**

Monsieur VAIANOPOULOS revient sur la question des tarifs d'hébergement. La question est de savoir s'ils vont évoluer en 2020.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental, mais ils ne sont pas encore connus.

D'habitude, ils sont régulés au 1er mars.

- **Cadeaux de Noël**

Une question est posée sur les cadeaux de Noël et leur financement. Sur quels critères les cadeaux sont distribués ?



Le colis de Noël est à revoir car il doit être adapté à l'ensemble des résidents. Les représentants des familles suggèrent des gâteaux, sucreries, chocolats, pâtes de fruits, petites bouteilles de jus de fruits seraient plus appropriées.

Madame IDELOT indique que la personnalisation des cadeaux prend énormément de temps et n'est plus possible.

- **Nettoyage des vitres**

Une question est posée sur les prestations sanitaires, et notamment en ce qui concerne l'entretien des vitres. Est-ce un prestataire extérieur qui s'en occupe ?

Madame EL OUARROUDI répond que sur le site de Luzarches, ce sont les agents qui nettoient. Parfois, le service technique est mis à contribution pour les endroits dangereux.

Madame DELGADO se demande pourquoi il n'y a pas de prestataire. Elle n'a jamais vu de vitres propres.

Selon Madame EL OUARROUDI, sur le site de Luzarches, en raison du déficit, on a renoncé à l'appel d'un prestataire extérieur.

Pour être précis, un ESAT a été contacté et va proposer des devis en ce sens.

A 11h20, Monsieur ROMMEL doit s'absenter et quitte le Conseil.

- **Brochure de l'EHPAD**

Dans la documentation rédigée par l'EHPAD, il est fait mention de la mise en place d'une activité webcam. Ce qui n'est pas le cas dans les faits.

De même, les ateliers « chorale » et « jardinage » ne sont pas animés.

Madame QUESADA explique qu'il existait autrefois un atelier chant, qui a été supprimé, faute de participants.

Pour l'activité « chansons françaises », les moyens technologiques pourraient moderniser certaines activités.

- **Moyens de communication**

Une question est posée sur les moyens de communication avec la famille. En effet, en période de crise (ex : gastro-entérite aiguë), dix familles peuvent appeler simultanément. N'y a-t-il pas d'autres moyens de communication ?





Madame IDELOT répond que malheureusement, c'est la seule solution. Les familles sont prévenues.

- **Budget 2020**

Madame DELGADO se propose par ses compétences d'avoir un visu sur le budget 2020. Elle est prête à passer une journée pour avoir accès aux comptes d'exploitation, la gestion des frais, les commandes, et voir s'il est possible de prendre un prestataire pour nettoyer les vitres.

Madame BENEDETTI indique que l'ensemble de ces questions sont abordées au Conseil d'Administration.

Madame CHEVALIER et Monsieur SERAYET, qui avaient en charge la gestion financière, sont partis. Leurs fonctions sont désormais réparties sur plusieurs agents.

Monsieur ISART, absent à ce moment de la réunion, s'interroge sur les compétences de Madame DELGADO en matière de gestion comptable d'un EHPAD. Il rappelle que Madame DELGADO est administratrice de l'établissement et peut à ce titre avoir accès à toutes les informations financières concernant la gestion de l'EHPAD. En outre, le Conseil de la Vie Sociale n'est pas compétent en la matière.

Sur le problème particulier du nettoyage des vitres, la question est réglée puisque l'ESAT d'EZANVILLE assurera la prestation sur les trois sites.

- **Construction du nouvel établissement**

Le démarrage des travaux est maintenu au 24 février 2020.

Plus aucune question n'étant à débattre, la séance est levée par Monsieur VAIANOPOULOS à 11h35.

Le Président du CVS,



**M. Serge VAIANOPOULOS**

